

République Française

Département de la Seine-Maritime

## COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
du 04 avril 2022

Délibération N°10 du 04 avril 2022

Date de convocation  
29.03..22

**Etaient présents : (16)**

Maryline Fournier, Maire  
Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils, Serge Planchon,  
Dominique Paul Adjointes,  
Pascal Ancelot, Patrick Jouen, Julien Ménard, Isabelle Normand, Céline  
Obin, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Guy Sénécal, Arlette  
Vivet.

Nombre d'élus :  
En exercice : 23  
Présents : 16  
Votants : 21

**Etaient Excusés : (7)**

Benoit Boudet ayant donné délégation à Pascal Ancelot, Agnès Corruble  
ayant donné délégation à Julien Ménard, Emmanuelle Duplessis Yaha  
ayant donné délégation à Patrick Jouen, Mickael Lefebvre, Michel  
Ménager ayant donné délégation à Maryline Fournier, Vincent Prié ayant  
donné délégation à Dominique Paul, Rachida Slamani.

Secrétaire de séance : Gérard Sadé

### Installation de défibrillateurs Demande de subvention

M. Patrick Jouen, Conseiller municipal délégué

expose que la loi impose aux propriétaires des établissements recevant du public la mise en place de défibrillateurs selon un calendrier fixé par le Décret du 19 Décembre 2018.

La mise en place de défibrillateurs automatisés externes dans les Etablissements Recevant du Public de 4<sup>ème</sup> catégorie dont la Commune est propriétaire à savoir le groupe scolaire élémentaire, l'école maternelle et la salle des fêtes a été étudiée par la commission municipale de sécurité.

Un devis a été établi, le 16 mars 2022, par l'entreprise France DAE pour la fourniture de 3 packs Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) pour un montant de 3 384 € Hors Taxes.

Entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ De faire l'acquisition en 2022 de défibrillateurs pour équiper les établissements recevant du public communaux de 4<sup>ème</sup> catégorie.
- ✓ de solliciter une aide financière auprès du Département de Seine Maritime .

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire

Séance du 04 avril 2022 - Page 1 sur 1

